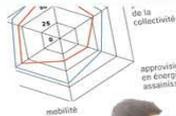


Cit'ergie

European Energy Award



de la collectivité

approvisionnement
en énergie, eau,
assainissement

mobilité



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Ordre du jour

SOMMAIRE

1. La « transition écologique des territoires » : éléments de contexte
2. Le label Cit'ergie : une démarche d'amélioration continue « clé en main »
3. Articulation Cit'ergie / plan climat / démarches de transition à la Communauté urbaine de Dunkerque



1. La « transition écologique des territoires » : éléments de contexte

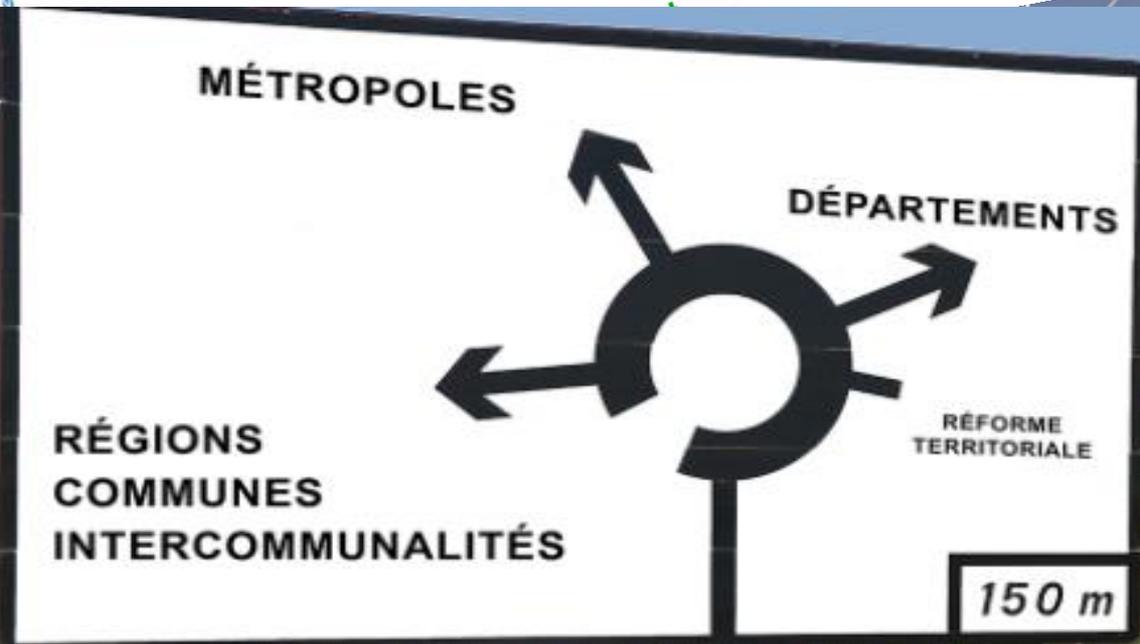




1. Vous avez dit « transition écologique des territoires » ?



1. Vous avez dit « transition écologique des territoires » ?



vention
Maires
ne énergie
durable

ISE POUR
CLIMAT
ON
L'ÉNERGIE

3
28

TRAT DE
NSITION
OLOGIQUE
iciOnAccélère



2. Le label Cit'ergie : une démarche d'amélioration continue « clé en main »



**Cit'ergie est un programme de management
et de labellisation qui récompense les collectivités
pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse**

Le programme apporte :

1. Cohérence d'ensemble des politiques menées localement
2. Accélère l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre
3. Acculturation des agents et des élus sur ces sujets
4. Visibilité et reconnaissance

Janvier 2021

Carte des communes et intercommunalités engagées **Cit'ergie** European Energy Award

○ En processus ● CAP Cit'ergie ● Cit'ergie ● Cit'ergie Gold

CA - Communauté d'Agglomération CU - Communauté Urbaine
CC - Communauté de Communes EPT - Etablissement Public Territorial

La liste complète des collectivités en démarche Cit'ergie est disponible sur le site www.cit'ergie.fr

219 collectivités engagées

24 millions d'habitants

~ 35 % de la population nationale

0,6 % 5 Cit'ergie GOLD

62 CAP Cit'ergie 8 %

15 % 59 Cit'ergie

93 En processus 11 %

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

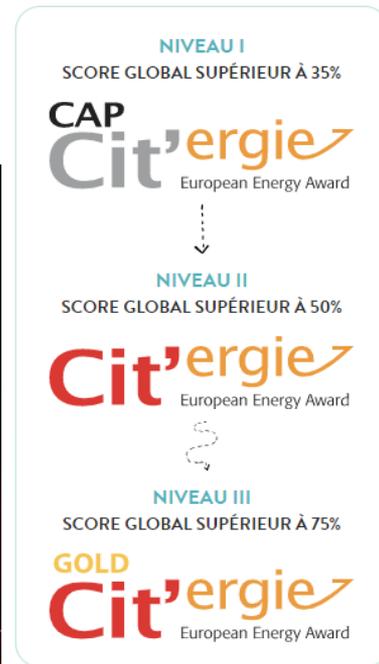
Bâtir, suivre et évaluer une politique CAE ambitieuse avec Cit'ergie.

Le label est à la fois :

- ✓ un label adaptatif et évolutif : **identification du potentiel**
- ✓ un mode d'emploi « climat/air/énergie » (CAE) : **référentiel et REX**
- ✓ un processus d'amélioration continue et progressif de la prise en compte des enjeux CAE : **progression actions et indicateurs**
- ✓ un outil de management de la politique CAE : **approche systémique**
- ✓ un outil d'évaluation de la politique CAE avec un double regard extérieur (conseiller cit'ergie et auditeur) : **système de notation**
- ✓ Un système de reconnaissance du travail effectué : **obtention d'un label**

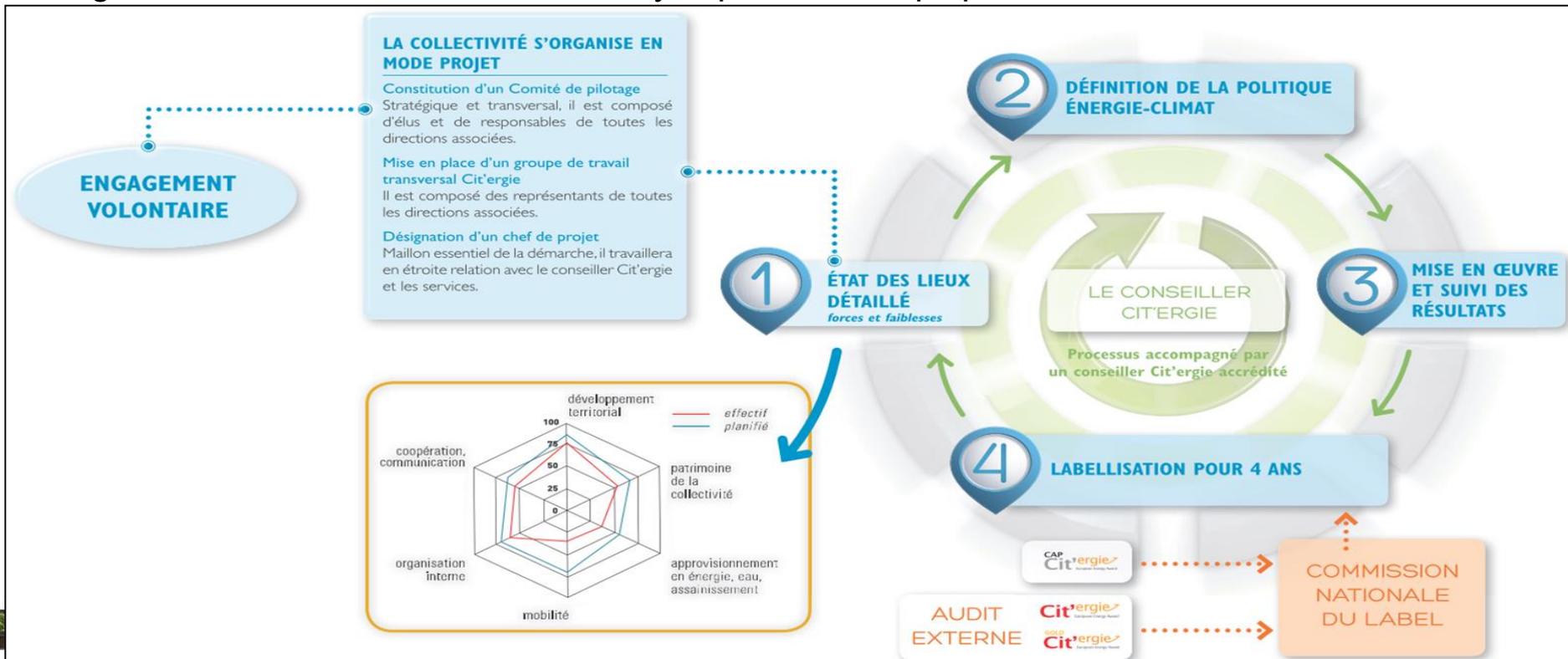


AETE – Genève
Janvier 2018



Bâtir, suivre et évaluer une politique CAE ambitieuse avec Cit'ergie.

Cit'ergie une démarche de labellisation cyclique en 4 temps pour 4 années :



Bâtir, suivre et évaluer une politique CAE ambitieuse avec Cit'ergie.

Cit'ergie une démarche de labellisation organisé autour de **60 mesures** réparties en **6 domaines** avec plus **d'une centaine d'indicateurs de suivi**.

Domaine 1 : planification territoriale	96 points	Adaptation des mesures/ points en fonction de la sphère de compétence de la collectivité
D2 : patrimoine de la collectivité	62 points	
D3 : approvisionnement énergie, eau, assainissement et déchets	94 points	
D4 : mobilité	96 points	
D5 : organisation interne	46 points	
D6 : Communication et coopération	106 points	
	<hr/> 500 points	

<https://www.littoral-climate.ademe.fr/casource/5801221> <https://citergie.ademe.fr/>



Bâtir, suivre et évaluer une politique CAE ambitieuse avec Cit'ergie.

Chacune des **60 mesures** bénéficie d'une fiche actions détaillée

Ex : mesure 1.1.2 : réaliser le diagnostic CAE du territoire

CONTEXTE ET ENJEUX

Les collectivités territoriales contribuent de façon directe à environ 12% des émissions nationales de GES et de façon indirecte, à plus de 50% si l'on prend en compte les politiques locales d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de transport, etc. De plus, elles sont en capacité de toucher et de mobiliser un grand nombre d'acteurs locaux, dont les citoyens, ce qui est très important puisque la sphère privée représente à elle seule la moitié des émissions de GES. Concernant la qualité de l'air, les collectivités disposent de par leurs compétences de leviers d'actions pour la préserver ou l'améliorer, mais également de moyens de réduire leurs propres émissions via leur mode d'organisation.

Parmi les outils stratégiques dont disposent les collectivités, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est devenu la référence en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique. Pour le construire, la première étape indispensable consiste à réaliser un diagnostic climat-air-énergie.

Formulé de manière claire et synthétique, il vise à créer une prise de conscience chez les décideurs. Il doit également fournir des données chiffrées permettant de déterminer des objectifs pertinents et d'élaborer une stratégie cohérente.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE (Informations données à titre informatif n'ayant pas de valeur légale)

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Ces bilans ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur une année d'une personne morale en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

L'article 167 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié certains points de la réglementation sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ces points concernent la périodicité de réalisation des bilans pour les entreprises, la mise en place de sanctions et les modalités de publication et de transmission des bilans.

Les dispositions législatives relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont inscrites à l'article L.229-25 du code de l'environnement. Les articles R.229-45 à R. 229-50-1 viennent préciser les modalités d'application du dispositif.

Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial :

- Article 1.I. Diagnostic territorial :

- 1° Estimation des émissions de GES et polluants atmosphériques tous secteurs confondus
- 2° Estimation de la séquestration nette de CO2
- 3° Analyse de la consommation énergétique finale et son potentiel de réduction
- 4° Présentation des enjeux des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur
- 5° Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire et de leur potentiel de développement

Bâtir, suivre et évaluer une politique CAE ambitieuse avec Cit'ergie.

Chacune des **60 mesures bénéficiant d'une fiche actions détaillée**

Ex : mesure 1.1.2 : réaliser le diagnostic CAE du territoire *Niveau d'exigence/Complexité : C=Démarrer/Simple ; B=Consolider/Moyen ; A=Être exemplaire/Complexe*

Niveau C

Formaliser les engagements, recenser et synthétiser les données et études existantes

- décision politique (délégation)
- décision de confier une mission externe (budget alloué) ou sollicitation de ressources humaines internes (lettre d'engagement, inscription dans la fiche de poste)
- base d'indicateurs mise en place
- recueil des données énergétiques territoriales, GES et polluants atmosphériques existantes qui concernent le territoire (art.179 LTECV, SCoT, PLU, PDU, PLH, Agenda 21, déclinaisons locales du PRSE, PPA, enquêtes ménages, Bilans Carbone®, audits énergétiques, études des acteurs locaux (Observatoire régional de l'énergie, Agence Régionale de l'Environnement - ARE, ALEC, AASQA, etc.).
- pour les communes, participation à la collecte et transmission des données pour les diagnostics réalisés à l'échelle intercommunale

Nota : est évaluée dans cette mesure la réalisation d'un bilan GES "territoire". Ce type de bilan est obligatoire pour les EPCI > 50000 habitants (fin 2016) et > 20000 habitants (fin 2018). Ces collectivités ne sont jugées alors que sur la mise en œuvre (50-10-10-30). Les communes et EPCI inférieurs à ces seuils décidant de réaliser ce type de bilan (ou ouvrant pour la déclinaison communale du bilan de l'EPCI) peuvent être valorisés sur la base.

Niveau B

Réaliser un bilan climat-air-énergie (diagnostic) complet (diversité des Indicateurs)

- inventaire des émissions de GES et de polluants atmosphériques, conformément à la réglementation : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation)
- estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt
- analyse des bilans de consommation énergétique finale du territoire (avec distinction entre les besoins de chaleur, d'électricité et de carburant) et du potentiel de réduction de celle-ci
- présentation des enjeux des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur
- analyse des productions énergétiques renouvelables sur le territoire et de leur potentiel de développement

L'analyse de la vulnérabilité au changement climatique est évaluée dans la mesure 1.1.3.

Niveau B

Adopter et présenter une méthodologie claire

- les unités utilisées sont celles exigées réglementairement (tonnes de dioxyde de carbone équivalent pour les gaz à effet de serre, en utilisant les pouvoirs de réchauffement globaux (PRG) retenus par le « pôle de coordination nationale » institué par l'article R.229-49 ; en GWh pour les différentes productions et consommations d'énergie, en retenant le pouvoir calorifique inférieur pour les combustibles ; en MW pour les puissances installées de production d'énergie renouvelable ; en tonnes et en µg/m³ pour les émissions et concentrations de polluants atmosphériques)
- clarté concernant la prise en compte ou non d'émissions indirectes
- clarté concernant les sources et les données (année, acteurs, périmètres)

Niveau A

Réaliser un bilan climat-air-énergie (diagnostic) allant au-delà des exigences réglementaires

- prise en compte d'émissions indirectes, liées à la fabrication des produits achetés et consommés par les acteurs du territoire
- concentrations des principaux polluants (a minima dans les zones identifiées comme sensibles) et les populations exposées à des dépassements de normes / valeurs guides en matière de qualité de l'air
- Le détail dans chaque domaine est d'une grande finesse (ex : distinction des déplacements domicile-travail et de transit, analyse du parc bâti...)

Pour les communes : Déclinaison communale des principaux indicateurs, "zoom" géographique sur certaines thématiques

Niveau A

Valoriser les résultats en interne et en externe

- Les évolutions constatées sont analysées (impact météorologique, crise économique et industrielle, rénovations, renouvellement parc d'installations de chauffage...)
- Suivi de l'évolution de la consommation en fonction des énergies
- Présentation des indicateurs aux agents et élus
- appropriation des résultats par les communes pour les diagnostics à l'échelle de l'EPCI
- Communication des indicateurs aux acteurs du territoire et aux citoyens
- Utilisation des indicateurs pour prioriser les actions et orienter la politique énergétique de la collectivité
- Mise à jour régulière (i.e. indicateurs à jour lors de la demande de labellisation)

Bâtir, suivre et évaluer une politique CAE ambitieuse avec Cit'ergie.

Chacune des **60 mesures** bénéficie d'une fiche actions propre avec un système de progression mesurable : ex mesures 1.1.2 Réaliser le diagnostic CAE du territoire

INDICATEURS

Indicateurs prioritaires :

- Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh et MWh/hab.an)
- Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2 et teqCO2/hab.an)
- Production d'énergie renouvelable globale du territoire (GWh et % de la consommation)
- Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2)
- Emissions annuelles de NOx
- Emissions annuelles de PM10
- Emissions annuelles de PM2,5
- Emissions annuelles de COV
- Emissions annuelles de SO2
- Emissions annuelles de NH3

Indicateurs complémentaires :

- Puissance de la production d'énergies renouvelables (par filière)
- Concentration des émissions des polluants atmosphériques (µg/m3)

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Le Pays de l'Albigeois et des Bastides : Réalisation d'un profil climat-air-énergie

Il comprend notamment la production et la consommation locales d'énergie, les émissions de GES et les principaux risques

www.pays-albigeois-bastides.org

AUTRES RESSOURCES ET OUTILS

- Centre de ressources Bilans GES de l'ADEME : <http://www.bilans-ges.ademe.fr>
- Travaux du club STEP sur les données : <http://www.ademe.fr/donnees-energetiques-territoriales-planification-l'action-energie-climat>
- Enseignements et sources d'inspiration pour les collectivités dans l'usage de données énergétiques locales
<http://www.ademe.fr/donnees-energetiques-territoriales-planification-l'action-energie-climat-suite>
- Catalogue des données pour la planification énergétique territoriale : <http://www.ademe.fr/donnees-planification-energetique-territoriale>
- Les méthodes de calculs des bilans d'émissions de GES sont décrites dans l'inventaire national CITEPA ainsi que dans le « Guide méthodologique pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre des collectivités » version 3 d'octobre 2016 : <https://www.ecoblogique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20m%C3%A9thodologique%20sp%C3%A9cifique%20pour%20les%20collectivites%20pour%20le%20b%C3%A9n%C3%A9ficiaire%20du%20bilan%20de%20carbone%20des%20collectivites%20version%203%20octobre%202016.pdf>
- Exemples d'outils de planification énergétique : Alter-territoire (AERE), Destination Tepos (CLER), Equitée/Opportunité (BURGEAP), MedPro (ENERDATA), Meteor (WattStrat), Prosper (Energies Demain), outils des Observatoires Régionaux de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (voir dans chaque région).
- Des inventaires territoriaux d'émissions de polluants atmosphériques et des bilans de qualité de l'air sont disponibles auprès des Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

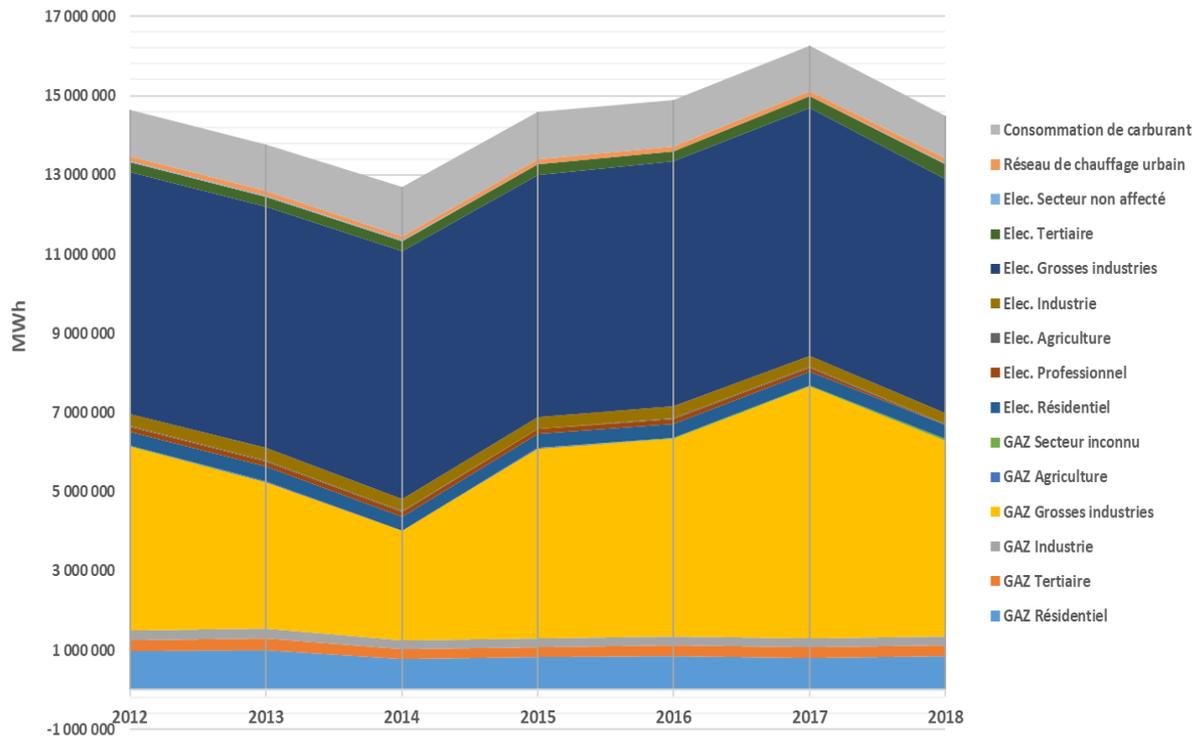
3. Articulation Cit'ergie / plan climat / démarches de transition à la Communauté urbaine de Dunkerque



Le territoire dunkerquois : un territoire énergivores

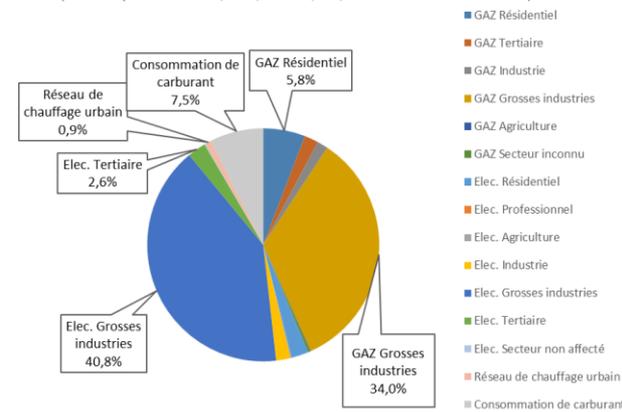
Evolution des consommations de gaz, électricité set RCU sur le territoire CUD

(Sources : open data ENEDIS, GrDF, GrT GAZ, RTE et CRAC DALKIA)

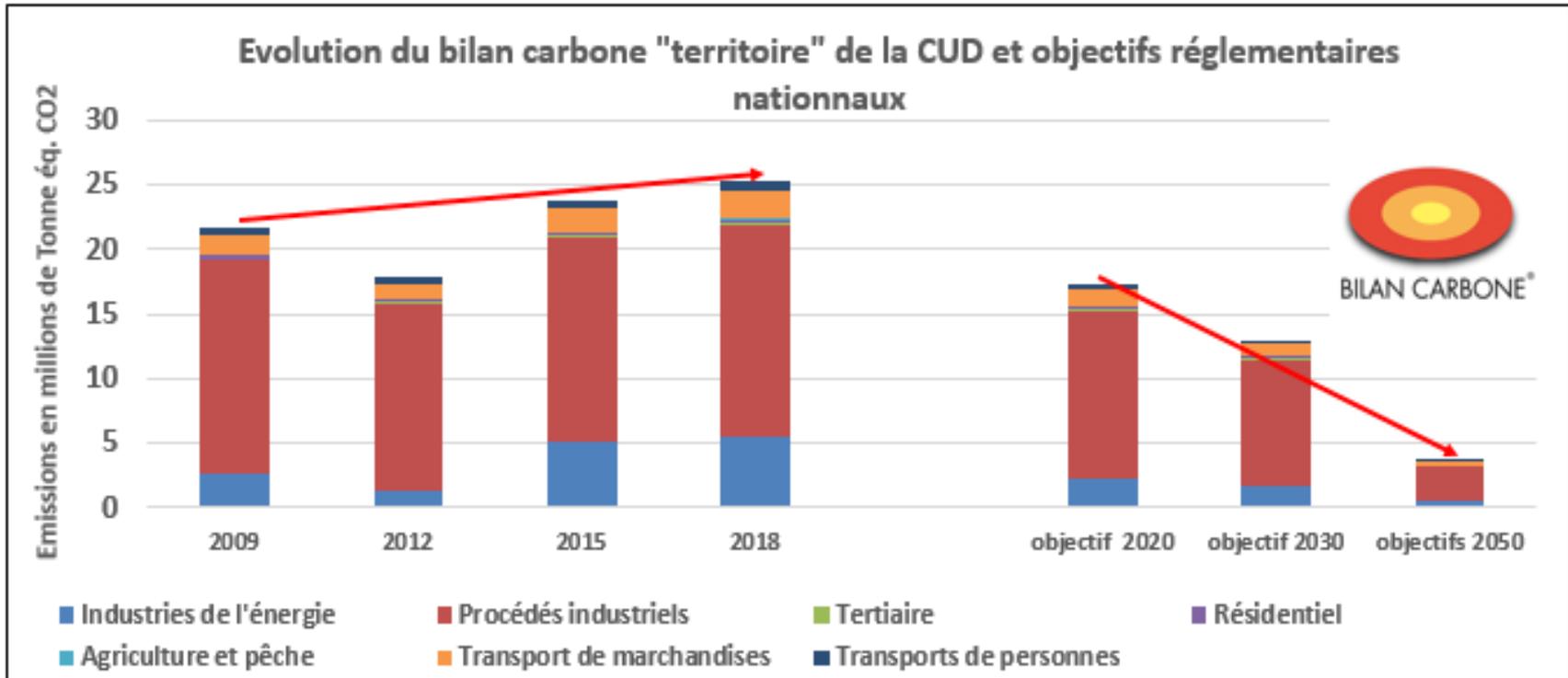


Répartition des consommations de gaz, électricité, RCU et carburant routier par secteur d'activités en 2018 (14,5 TWh sur territoire CUD!)

(Source : open data ENEDIS, GrDF, GrT GAZ, RTE, CRAC DALKIA et données SOeS)

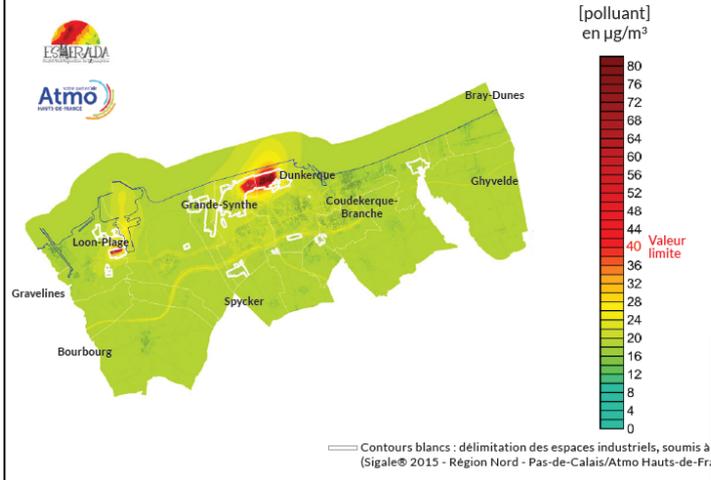


Le territoire dunkerquois : un territoire particulièrement émetteurs de GES ...

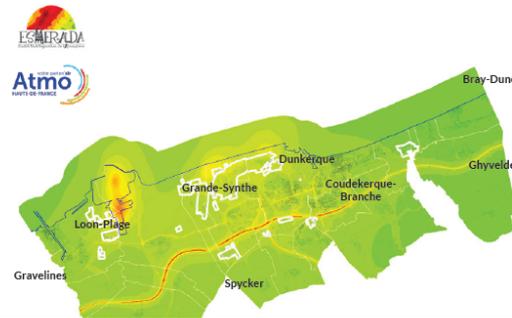


... et de polluants atmosphériques

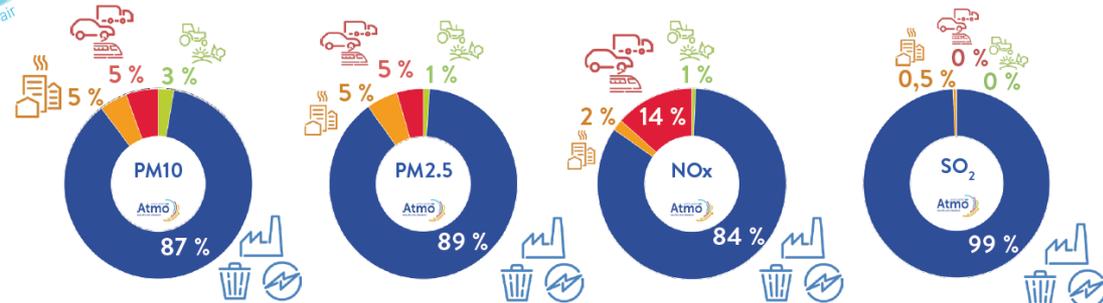
Concentrations en particules PM10
Moyennes annuelles



Concentrations en dioxyde d'azote (NO₂)
Moyennes annuelles



Zoom sur 4 polluants atmosphériques en 2015



Structurer la politique CAE, piloter et suivre sa mise en œuvre.

La CU de Dunkerque articule pleinement sa politique CAE (PCAET) avec le label Cit'ergie :

Une feuille de route pour le territoire

Construite en concertation avec les acteurs du territoire autour de 9 thématiques

- 27 réunions de concertation entre janvier et mai 2015
- 495 participants au total
- 30 signataires de la charte d'engagement PACET

- Collectivités et organisme publics
- Conception de la ville / urbanisme et mobilité
- Activités économiques et industries
- Industrie de l'énergie et développement des ENR-R
- Espaces verts, agriculture, biodiversité, et alimentation
- Résidentiel
- Adaptation du territoire aux changements climatiques
- Agir avec les habitants
- Secteur tertiaire



Une feuille de route interne calée sur le référentiel



60 mesures
Une centaine d'indicateurs de suivi

- Planification du développement territorial
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement énergie, eau, assainissement et déchets
- Mobilité
- Organisation interne
- Communication, Coopération, Participation



Structurer la politique CAE, piloter et suivre sa mise en œuvre.

Domaine du label	2011 Cit'ergie	2013 Cit'ergie GOLD	2017 renouvellement Cit'ergie GOLD	2021* renouvellement Cit'ergie GOLD ?
Développement territorial	77%	80%	91%	82,8%
Patrimoine	60%	69%	69%	63,6%
Energie, Eau, assainissement déchets	60%	76%	84%	75,3%
Mobilité	71%	75%	76%	85,6%*
Organisation interne	74%	76%	83%	81,9%*
Communication et coopération	83%	80%	83%	78,6%*
TOTAL	70,09%	76,71%	81,6%	78,7%*

Intégration
adaptation au
label

Intégration qualité
de l'air au label

Nouvelle
structuration
du label





Structurer la politique CAE, piloter et suivre sa mise en œuvre.



2022-2027

Une feuille de route interne organisée :



60 actions
+/- 100 indicateurs de suivi

Réunion annuelle de suivi
15 décembre AM

Audit de renouvellement en
avril/mai 2021



Projet européen



Engagement politique (10.207 collectivités engagés en Europe couvrant près de 223 millions d'européens)

Une feuille de route « territoriale » :



...

MERCI DE VOTRE ATTENTION



GENEVE – janvier 2018

